

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2016**

Présents : MM M^{mes} Alaux, Albaladejo, Anselme, Blanc, Bressand, Carsi, Descamps, De Munter, Echerbault, Folcher, Gonzalez, Gotti (départ au point 7), Granziera, Grimal, Guillemot, Millerand, Papin, Sébastianelli, Trapied, Vintillas, Zanchetta

Excusés : Michel Pezzot ayant donné pouvoir à Jean-Jacques Zanchetta
Jérémy Saez ayant donné pouvoir à Marie-Odile Folcher

Secrétaire de séance : Isabelle Grimal

1 / Rapport sur l'eau

Monsieur Edmond Vintillas fait une présentation du rapport annuel du délégataire 2016 et précise que ce document est à disposition pour toute consultation éventuelle.

2 / Avis Comité Technique du CDG 31 participation financière à la couverture santé ou prévoyance

Vu l'avis favorable du Comité Technique paritaire dans sa séance du 16/02/2016 ; le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser, dans le cadre de la procédure dite de labellisation et à compter du 1er avril 2016, une participation mensuelle de 20€ maximum à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion pour les deux risques : garantie prévoyance et complémentaire santé.

3/ Présentation du règlement cimetière et approbation des tarifs des concessions

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de fixer le prix des concessions trentenaires comme suit :

Module de 2 urnes	Module de 4 urnes	Cavurne	Jardin du souvenir Dispersion de cendres
300	500	500	50*

*le tarif comprendra pour les familles qui le souhaitent une plaque gravée (14.5cm x 10cm)
Un règlement a été établi concernant cet espace.

4/ Prise en charge du lotissement Seillan

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, dès que les réparations auront été effectuées sous réserve que soient vérifiés les travaux d'étanchéité et de branchements à l'assainissement.

- d'acquiescer la voirie, les espaces verts du lotissement Seillan pour l'euro symbolique et de classer les parcelles A 1441, 1444, 1447, 1449, 1457, 1461,1462, 1467, 1473, 1478, 1492 dans le domaine public communal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que l'acte notarié portant transfert de propriété quand les travaux restant à réaliser seront effectués.

5 / Fixation du prix de la redevance d'assainissement

Le Conseil Municipal, à 22 voix pour 1 contre (M. Blanc), fixe comme suit le montant de la redevance d'assainissement à compter de juin 2016 :

- partie abonnement : **46,62 €** par an
- partie traitement : **1,27 €** le m3 d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement
- et à 100% la majoration applicable dans le cas prévu par l'article L.1331-8 du Code de la santé publique.

6/ Remboursement frais d'élections régionales

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à Madame ROUX Martine la somme de 321.06 € et à Madame PIZZUTTO Martine la somme de 321.06 €, représentant le reversement des frais pour participations aux élections régionales.

7/ Avenant ZAC

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de signer l'avenant n°2 au traité de concession, pour la prolongation de 6 mois, soit jusqu'au 11 octobre 2016, durée nécessaire à la vente des derniers lots de la tranche 1 phase 1 et à l'achèvement des travaux différés devant l'ilot collectif.

8/ Affectation des résultats 2015 de la commune sur BP 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter :

- l'excédent de fonctionnement de 343 853.54 € sur la section d'investissement
- l'excédent d'investissement de 164 053.88 € sur la section d'investissement

9/ Vote des 3 taux d'impôts (TH-TFB-TFNB)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 20 voix pour, 2 abstentions (M. Blanc, Mme Albaladejo), décide de reconduire les taux d'imposition 2015 sur 2016 :

Taxe	Taux 2016
Taxe d'habitation	13.98%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	16.01%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	116.52%

10/ Vote du budget primitif 2016 de la Commune

Le vote a lieu par chapitre pour la section de fonctionnement (avec vote des subventions une par une), et par opération pour la section d'investissement.

- *Fonctionnement – Dépenses et Recettes équilibrées à : 1 756 523 €*

VOTE : Accord à l'unanimité pour le chapitre 65, à 21 voix pour et 1 abstention pour les chapitres 66 et 67 et à 19 voix pour et 3 abstentions pour les chapitres 022, 011, 012, 013, 70, 73, 74, 75, 76 et 77.

Vote des subventions pour les associations à la majorité

- *Investissement – Dépenses et Recettes équilibrées à : 1 793 962.42 €*

VOTE : Accord à la majorité 19 pour, 3 abstentions

11/ Affectation des résultats 2015 de l'Assainissement sur BP 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter :

- l'excédent d'exploitation de 69 630.49 € sur la section d'investissement
- l'excédent d'investissement de 48 834.29 € sur la section d'investissement

12/ Vote du budget primitif 2016 de l'Assainissement

- *Exploitation – Dépenses et Recettes équilibrées à : 89 574.27 €*
- *Investissement – Dépenses et Recettes équilibrées à : 152 512.49 €*

VOTE : Accord à la majorité 19 pour et 3 abstentions

13/ CAISSE DES ECOLES

- Le conseil d'administration, à l'unanimité (7 voix pour), décide de reporter l'excédent de fonctionnement de 1 902.52 € sur la section de fonctionnement du BP 2016
- *Fonctionnement – Dépenses et Recettes équilibrées à : 15 902.52 €*

VOTE : Accord à l'unanimité

14 / Montant loyer de la crèche et attribution de la subvention 2016 crèche « Poupons Câlines »

Le conseil municipal, à l'unanimité, maintient le loyer à 838.47€/mois (soit 10 061.64€/an) et la subvention municipale de 60 000 € pour l'année 2016.